



ASSOCIATION CATHOLIQUES
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

30 mars 1999

L'ACCS FAVORISE LES DONN D'ORGANES ET ABORDE LES QUESTIONS MORALES CONNEXES

Ottawa - L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) a présenté un mémoire au Comité permanent sur la santé comportant une liste de recommandations visant à sensibiliser la population aux bienfaits des dons d'organes, à intégrer et à coordonner l'obtention et la distribution d'organes et à la transplantation.

La semaine dernière, le Comité a terminé les audiences publiques sur la situation relative aux dons d'organes et de tissu au Canada et a entrepris ses travaux sur le rapport qu'il doit remettre à la Chambre des communes. Le rapport du Comité, qui présentera des recommandations sur le rôle que devrait prendre l'administration fédérale en matière d'élaboration de normes nationales de sécurité, de résultats et de procédés, doit être déposé d'ici le 30 avril 1999.

« Les dons d'organes représentent un exemple louable de don de soi, caractéristique de la vie chrétienne », a affirmé Gerald Herkel, le président de l'ACCS. « L'ACCS a pris l'engagement de travailler avec ses membres, en association avec d'autres organisations, afin de sensibiliser davantage la population à l'importance du don d'organe. Nous sommes également engagés à faire participer les citoyens canadiens à des discussions sur les questions éthiques soulevées par les dons d'organes et la transplantation », a ajouté M. Herkel.

Le mémoire de l'ACCS comprend trois volets:

- La partie 1 aborde les dons d'organes et la transplantation selon la perspective chrétienne.
- La partie 2 comporte plusieurs recommandations sur l'obtention et la distribution d'organes et de tissus.
- La partie 3 du mémoire offre un cadre d'éthique sur la transplantation d'organes et traite plusieurs questions morales connexes.

Parmi les questions morales présentées dans le mémoire on retrouve:

- le consentement éclairé;
- la définition de l'instant où survient la mort;
- la vente d'organes et de tissus;
- les critères d'attribution des organes;

- les bébés anencéphaliques comme donneurs;
- la xénotransplantation.

« Nous sommes convaincus que le Comité permanent peut jouer un rôle important dans ce dossier par l'entremise de son rapport à la Chambre des communes et nous surveillerons attentivement la réaction de l'administration fédérale à ses recommandations », a conclu M. Herkel.

- 30-

Pour plus d'information, contacter: jroche@chac.ca